



COMMUNE DE BOULIGNY

INFORMATION A LA POPULATION

COVID 19

Madame, Monsieur,

Afin de limiter la propagation du virus COVID-19, nous vous informons qu'un arrêté préfectoral vient d'être pris imposant **l'obligation du port du masque dans les rues et lieux publics des communes de plus de 1 000 habitants.**

Nous comptons sur votre engagement afin de protéger la santé de tous.

Sincères salutations.



Le Maire,

Eric BERNARDI